

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 11 Représentés : 3 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile.

Sont absents : TEISSEDRE Janine représentée par Alain POUGET, MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien représenté par Patricia BENITO, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-quatre, le 26 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 20 septembre 2024

Délibération n° 2024-060 – Demandes de subventions – Ilot OUSTALNIOL

Vu la délibération n°2024-052 décidant de la signature d'une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Cantal Ingénierie et Territoires pour la rénovation et la restructuration globale de l'ilot convivial OUSTALNIOL du centre-bourg de Saint-Paul-des-Landes.

Pour rappel, le projet consiste en :

La réhabilitation de la toiture de la salle polyvalente (étanchéité, amiante -, isolation), la rénovation énergétique globale du bâtiment, et la sécurisation notamment des entrées et sorties du bâtiment et ses abords, besoins les plus urgents aujourd'hui.

La transformation du grand parking en espace à usage mixte

Le parking conservera ses places, néanmoins une partie pourra être couverte dans le but de pouvoir abriter des événements, notamment le marché communal et autres manifestations ponctuelles. Cette fonctionnalité sera réversible et permettra de conserver l'usage de stationner à défaut d'événements.

Une réflexion plus large sur l'ilot Oustalniol et son articulation avec le centre-bourg notamment la place de l'église.



Les dépenses prévisionnelles de certaines études, présentées par Cantal Ingénierie et Territoires évaluées à 36 500 € H.T. soit 43 800 € T.T.C. dont celles concernant plus particulièrement :

Dépenses (€ HT)		
Etudes techniques préalables	Audit énergétique	10 000,00
	Etude de structure de la toiture	5 000,00
Etude de programmation (part spécifique à la rénovation de la salle polyvalente)		20 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage (CIT) (part spécifique à la rénovation de la salle polyvalente)		1 500,00
Total € HT		36 500,00
TVA		7 300,00
Total € TTC		43 800,00

Peuvent bénéficier de financements dans le cadre du dispositif CHÈNE 4 et la Banque Des Territoire pouvant aller jusqu'à 80% du montant H.T.

Aussi Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention de subventions susceptibles de participer au financement des études de ce projet.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER